

Maîtriser la mise en œuvre du compte personnel de formation (CPF)

mercredi 18 mars 2015

1 jour

OBJECTIFS

Utiliser le site dématérialisé www.moncompteformation.gouv.fr de la Caisse des Dépôts.

Connaître les conditions d'utilisation du compte personnel de formation pour les jeunes, demandeurs d'emploi, salariés.

Pouvoir construire un parcours de formation grâce au CPF en articulant tous les dispositifs de la formation continue en fonction du statut du titulaire du compte.

PUBLIC

RRH, DRH, Responsable formation, Chargé(e) de formation, Assistante de formation, organismes de formation, salariés et administrateurs d'un Opca ou d'un Opacif, les conseillers en évolution professionnelle et les personnes en charge de l'orientation des jeunes, demandeurs d'emploi et salariés

Lors du stage, chaque participant doit être détenteur de :

- Numéro de Sécurité sociale
- Pour les demandeurs d'emploi, le certificat de travail du dernier contrat de travail
- Pour les salariés, code APE (ancien code NAF) de l'entreprise figurant sur leur bulletin de salaire, attestation DIF remise par l'employeur ou bulletin de salaire de décembre 2014

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Accès à son propre compte personnel de formation (mise à disposition d'ordinateurs)

Consultation critique des documents de la DGEFP se rapportant au CPF

Mise en situation par montage de dossiers CPF selon le statut du titulaire du compte (travail en sous-groupes)

Questions / Réponses toute la durée de la session

ANIMATION

Anne Grillot, chargée d'études juridiques à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

PROGRAMME

Matin de 9 h à 12 h 30

En pratique, utiliser www.moncompteformation.gouv.fr

- S'inscrire sur le site, en tant que stagiaire et futur titulaire du site dématérialisé de la Caisse des Dépôts – inscription des heures Dif au CPF et « liste personnalisée des formations éligibles au CPF »
- Appréhender l'environnement et le fonctionnement du site selon les trois espaces dédiés : « Titulaire », « Employeur », « Acteurs professionnels »

Les formations envisageables par le CPF

- Formations qualifiantes et certifiantes au RNCP
- Certificats de qualification professionnelle
- Habilitations de l'Inventaire du CNCP
- Socle de connaissances et de compétences
- Formations spécifiques destinées aux demandeurs d'emploi
- Accompagnement VAE

Le crédit porté au compte personnel de formation

- Les heures CPF
- Les heures supplémentaires (DIF, résultant du bilan de l'entretien professionnel, temps partiel...)

Après-midi de 14 h à 17 h

Utilisation du compte personnel de formation par un jeune

- Une formation différée pour les jeunes, décrocheurs scolaires
- Se faire accompagner
- Obtenir le financement de la formation

Utilisation du compte personnel de formation par demandeur d'emploi

Une formation inscrite dans un parcours de retour à l'emploi du demandeur d'emploi :

- compte d'heures : alimentation et consommation
- Projet personnalisé d'accès à l'emploi – PPAE
- rôle du conseiller en évolution professionnelle
- recherche des « abondements » (allocation de l'Aide individuelle à la formation – AIF de Pôle emploi, notamment)
- trouver comment financer la formation
- rémunération du demandeur d'emploi en formation, grâce au CPF

Utilisation du compte personnel de formation par le salarié

Une formation choisie par le salarié, mais souvent en concertation avec son employeur dans le cadre d'accords de branche, d'entreprise ou de groupe :

- compte d'heures : alimentation et consommation (cas particulier du cumul emploi-retraite)
- utilisation hors temps de travail ou sur le temps de travail
- trouver comment financer la formation :
 - recherche des « abondements » mobilisables
 - construire un parcours de formation par l'articulation du CPF avec d'autres dispositifs de formation (période professionnalisation, CIF, Formation hors temps de travail)
 - intervention de l'Opca ou de l'employeur gérant en interne le CPF
- accompagnement par le conseiller en évolution professionnelle, voire par l'entreprise
- rémunération du salarié pendant la formation

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Évaluation de la formation par les stagiaires. Remise d'une attestation de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation.

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : « Panorama du droit de la formation continue : acteurs et mesures » et « Le conseil en évolution professionnelle ».

TOUTES NOS FORMATIONS EXISTENT AUSSI EN INTRA-ENTREPRISE

Contact

01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-inffo.fr
www.centre-inffo.fr; boutique en ligne, les sessions de formation
4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex